

COMMUNE DE BALSIEGES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte de résultat administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le 28 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté de :

- maitriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ayant recours à un emprunt modéré ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2026 sont de 527 568 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de

fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2026 sont de 541 509,18 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-les impôts locaux

-les dotations de l'État

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 avec une hausse proposée de 4 % :

-concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,35%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 178,62%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 9,08%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 238 865€.

c) Les dotations de l'État

Les dotations de l'État s'élèveront à 123 387€.

II La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses et recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, un investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine.

Le budget de la commune regroupe :

-en dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Vue d'ensemble - Budget Primitif - Fonctionnement - Reports + Propositions

[Investissement](#) [Imprimer](#)

Dépenses

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	224 369,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	248 790,18 €
014	Atténuations de produits	6 500,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	45 250,00 €
66	Charges financières	13 100,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 000,00 €
		541 509,18 €

Recettes

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 941,18 €
013	Atténuations de charges	50,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	61 827,00 €
73	Impôts et taxes	20 630,00 €
731	Fiscalité locale	247 165,00 €
74	Dotations et participations	123 387,00 €
75	Autres produits de gestion courante	74 500,00 €
76	Produits financiers	9,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
		541 509,18 €

Vue d'ensemble - Budget Primitif - Investissement - Reports + Propositions

[Fonctionnement](#) [Imprimer](#)

Dépenses

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	59 331,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
100	Aménag villages Villaret-Bramonas	0,00 €
11	Régie Bec de Jeu	0,00 €
111	Enfouissemt rés secs Bramonas	0,00 €
112	Enfouissemt resx secs Villaret	0,00 €
12	Régie ostéopathe	0,00 €
13	Régie Place Rue du Lion	0,00 €
138	Mairie, école et patrimoine	81 500,00 €
14	Régie atelier municipal	0,00 €
144	Petit Matériel Inform et licence	100,00 €
171	Abords de l'Ecole	0,00 €
173	Bec de jeu : accessib+extension cui	0,00 €
175	Amende de Police	0,00 €
190	Aménagement Atelier Municipaux	0,00 €
191	Voie nouvelle à Changefège	0,00 €
200	Aménagement Village	0,00 €
		435 328,02 €

Recettes

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	17 841,94 €
001	Solde d'exécution section investissement	90 920,08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	296 660,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
100	Aménag villages Villaret-Bramonas	0,00 €
111	Enfouissemt rés secs Bramonas	0,00 €
138	Mairie, école et patrimoine	7 407,00 €
144	Petit Matériel Inform et licence	0,00 €
171	Abords de l'Ecole	0,00 €
173	Bec de jeu : accessib+extension cui	0,00 €
175	Amende de Police	0,00 €
190	Aménagement Atelier Municipaux	0,00 €
191	Voie nouvelle à Changefège	0,00 €
200	Aménagement Village	0,00 €
201	Changefège terrain	0,00 €
215	Caches Containers	0,00 €
217	Camion	0,00 €
220	Réserve Incendie Changefèges	21 616,00 €
		435 328,02 €